

Embarcation marine et motomarine

Protection prolongée



Naviguez l'esprit en paix.

Protection à l'échelle nationale

PPFC couvre les bris ayant survécu n'importe où au Canada et dans la partie continentale des États-Unis.

Protection transférable

Dans l'éventualité où vous choisissez de vendre votre embarcation marine, la protection est entièrement transférable au prochain propriétaire pour le reste de la durée du contrat ou de la police.

Franchise réduite

Votre franchise sera réduite de cinquante dollars (50 \$) lorsque les réparations sont effectuées chez le concessionnaire vendeur d'origine.



Naviguez l'esprit en paix.

Naviguez avec un Plan de protection First Canadian

Craignez-vous les bris inattendus et les réparations coûteuses et imprévues? De nos jours, les motomarines comptent de nombreuses pièces spécialisées et des composantes de haute technologie. Ainsi, puisque le coût de réparation augmente d'année en année, votre nouvelle aventure marine pourrait se révéler plus coûteuse que vous ne l'aviez imaginé à l'origine. **Le PPFC peut vous épargner ces inquiétudes.**

- Choisissez un plan de protection afin d'éviter les dépenses imprévues.
- Le montant des réparations est remis directement à l'atelier de réparation, vous évitant ainsi de sortir l'argent de vos poches.

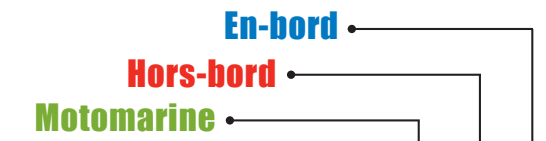
Vous êtes prêt à prendre l'eau. Par conséquent, pour quelle raison avez-vous besoin de cette protection?

Mieux vaut avoir une protection et NE PAS EN AVOIR BESOIN, que d'en avoir BESOIN et N'EN AVOIR AUCUNE.



Choisissez le plan qui vous convient.

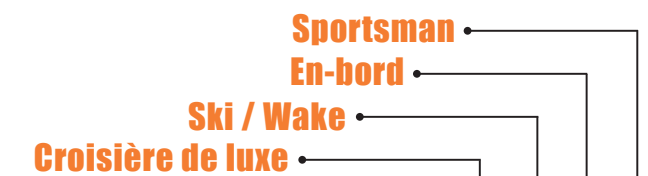
Commencez par notre plan complet standard



Moteur	●	●	●
Unité inférieure		●	●
Boîte de vitesse		●	●
Distribution de carburant	●	●	●
Système de refroidissement	●	●	●
Système de lubrification	●	●	●
Direction	●	●	●
Système électrique	●	●	●
Commandes	●	●	●
Système de réaction hydraulique	●		●
Entraînement en V			●
Système de compensation de puissance et d'inclinaison		●	●
Carter intermédiaire			●
Remorque	●	●	●

Choisissez vos options :

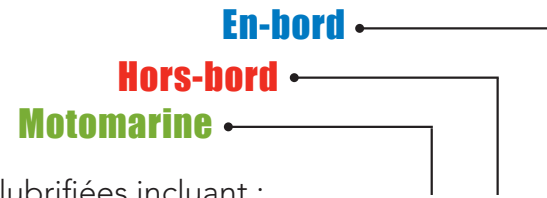
Vous pouvez ajouter l'option ou l'éventail des options de votre choix aux plans hors-bord ou en-bord.



Accessoires électriques		●	●
Tableau électrique			●
Moteur électrique pour la pêche à la traîne			●
Propulseur hors-bord ou électrique			●
Toit de toile			●
Ameublement			●
Système de surveillance			●
Échosondeur/détecteur de poissons		●	●
Climatisation/chauffage			●
Générateur d'air chaud			●
Ensemble d'eau douce			●
Ensemble de cuisinière et de four			●
Ensemble de réfrigérateur			●
Accessoires			●
Poste double			●
Appareils électroniques de luxe	●	●	
Système de commande de bord intégré		●	
Système de plaque à remous		●	

Annexe sur la protection

MOTEUR



Toutes les pièces internes lubrifiées incluant :

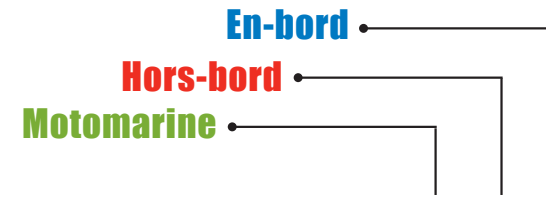
Pistons, segments et axes de piston	●	●	●
Villebrequins et roulements principaux	●	●	●
Bielles et roulements de bielle	●	●	●
Soupapes flexibles et blocs de soupapes	●	●	●
Pompe à huile	●	●	●
Arbre à cames et roulements	●	●	●
Chaîne de distribution et engrenages	●	●	●
Culbuteurs	●	●	●
Tiges-poussoirs	●	●	●
Poussoirs de soupapes	●	●	●
Couvercle(s) de soupape	●	●	●
Collecteurs d'admission/échappement	●	●	●
Amortisseurs de vibrations	●	●	●
Bac d'huile	●	●	●
Supports de moteur	●	●	●
Carter de distributeur	●	●	●
Arbres et roulements	●	●	●
Toutes les pièces à l'intérieur du carter de turbocompresseur, actionneur de porte d'évacuation de système turbo, volant moteur, culasse(s), bloc-cylindres et carter de turbocompresseur sont couvertes seulement si elles ont subi des dommages attribuables au bris d'une pièce interne lubrifiée.	●	●	●

UNITÉ INFÉRIEURE

Toutes les pièces lubrifiées qui sont comprises dans le carter de l'unité inférieure, incluant :

Tête de carter d'engrenages	●	●
Roulement et dispositif de retenue d'huile	●	●
Arbre d'entraînement et roulement supérieur	●	●
Tige de changement de vitesse et/ou couvercle	●	●
Roulement de pignon	●	●
Engrenages avant et/ou pignons	●	●
Paliers porteurs	●	●
Cales	●	●
Rondelles de butée	●	●
Arbre d'hélice	●	●
Le carter de l'unité inférieure est couvert seulement s'il a subi des dommages attribuables à une pièce couverte. Joints et joints d'étanchéité associés aux composantes énumérées.	●	●

BOITE DE VITESSES



Toutes les pièces intérieures lubrifiées qui sont comprises dans le carter de boîte de vitesses. Le carter de boîte de vitesses est couvert seulement s'il a subi des dommages attribuables à une pièce couverte. Joints et joints d'étanchéité associés aux composantes énumérées.

DISTRIBUTION DE CARBURANT

Injecteurs de carburant	●	●	●
Distributeurs de carburant	●	●	●
Pompes à injection de carburant	●	●	●
Pompe de distribution de carburant	●	●	●
Pare-flammes	●	●	●
Joints et joints d'étanchéité associés aux composantes couvertes énumérées.	●	●	●

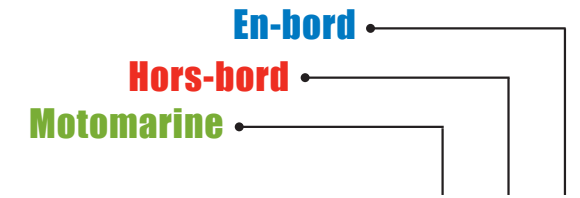
SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT (en circuit fermé seulement)

Pompe de circulation d'eau	●	●	●
Pompe de circulation de liquide de refroidissement	●	●	●
Échangeurs de chaleur	●	●	●
Joints et joints d'étanchéité associés aux composantes énumérées.	●	●	●

SYSTÈME DE LUBRIFICATION

Soupape d'arrêt d'injection d'huile	●	●	●
Pompe d'injection	●	●	●
Engrenage d'entraînement de pompe	●	●	●
Arbre d'entraînement de pompe	●	●	●
Capteur de bas niveau d'huile	●	●	●
Réservoir d'huile	●	●	●
Capuchon de réservoir	●	●	●
Tube de capteur	●	●	●
Avertisseur et/ou témoin d'avertissement	●	●	●
Conduites d'huile	●	●	●
Système de dosage complet	●	●	●
Joints et joints d'étanchéité associés aux composantes énumérées.	●	●	●

DIRECTION



Ensemble de barre de commande de direction	●	●	●
Ferrure et coussinet de direction	●	●	●
Ferrure pivotante et douane	●	●	●
Ensemble de crémaillère et chape de commande	●	●	●
Pompe de servodirection	●	●	●
Ensemble de cylindre d'alimentation	●	●	●
Volant, moyeu et câbles de direction	●	●	●
Joints et joints d'étanchéité associés aux composantes énumérées.	●	●	●

SYSTÈME ÉLECTRIQUE

Alternateur	●	●	●
Redresseur	●	●	●
Régulateur de tension	●	●	●
Moteur de compensation et d'inclinaison	●	●	●
Moteur de démarreur et solénoïdes	●	●	●
Moteur d'essuie-glace de pare-brise	●	●	●
Groupe motopropulseur	●	●	●
Module d'allumage	●	●	●
Capteurs	●	●	●
Modules d'UCÉ/injection de carburant	●	●	●
Faisceau de fils	●	●	●
Limiteurs et interrupteurs de commande	●	●	●
Bobine de déclenchement et stator.	●	●	●

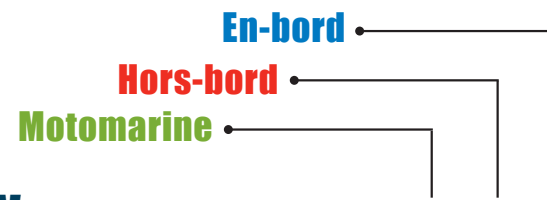
COMMANDES

Ensemble de papillon	●	●	●
Démarreur à télécommande/interrupteur d'amorçage d'étrangleur	●	●	●
Bouton de démarrage/arrêt	●	●	●
Interrupteur d'équilibrage/inclinaison et interrupteur d'allumage.	●	●	●

SYSTÈME DE RÉACTION HYDRAULIQUE

Toutes les pièces internes lubrifiées qui sont comprises dans le carter de pompe. Le carter de pompe est couvert seulement s'il a subi des dommages attribuables au bris d'une pièce interne lubrifiée. Le rotor de pompe et la bague d'usure ne sont pas couverts. Les dommages attribuables au rotor de pompe ne sont pas couverts. Joints et joints d'étanchéité associés aux composantes énumérées.	●	●
---	---	---

Annexe sur la protection



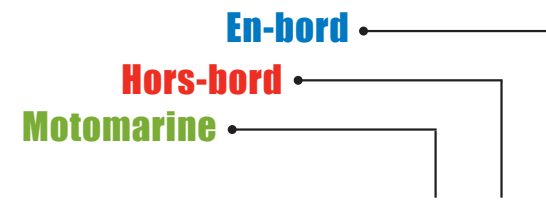
ENTRAÎNEMENT EN V

Toutes les pièces internes lubrifiées qui sont comprises dans le carter du module d'entraînement en V, incluant :

Engrenages			●
Paliers porteurs			●
Cales			●
Paliers de butée et arbre			●
Le carter d'entraînement en V est couvert seulement s'il a subi des dommages attribuables au bris d'une pièce interne lubrifiée. Joints et joints d'étanchéité			●

SYSTÈME DE COMPENSATION DE PUISSANCE ET D'INCLINAISON

Ressort		●	●
Sonde		●	●
Pompe à huile		●	●
Soupape de sûreté de pompe		●	●
Joint torique		●	●
Cylindre de compensation		●	●
Cylindre d'inclinaison		●	●
Pompe hydraulique		●	●
Soupape de déclenchement manuelle		●	●
Soupape de verrouillage de marche arrière		●	●
Solénoïdes		●	●
Joints et joints d'étanchéité associés aux composantes énumérées.		●	●



CARTER INTERMÉDIAIRE

Arbre intermédiaire			●
Roulements			●
Joints universels			●
Chape centrale			●
Chape d'entraînement			●
Roulements de cardan			●
Soufflet (s'il est défectueux)			●
Chape de direction			●
Accouplement de moteur			●
Le carter intermédiaire est couvert seulement s'il a subi des dommages attribuables au bris d'une pièce interne. Joints et joints d'étanchéité associés aux composantes énumérées. Tout bris attribuable à des orifices dans le soufflet ou dans les gaines ou à des fuites au niveau de ces pièces n'est pas couvert.			●

REMORQUE

Maître-cylindre	●	●	●
Actionneur de frein hydraulique	●	●	●
Plaques d'appui	●	●	●
Soudures du cadre de remorque	●	●	●
Ferrures d'appareil de suspension à ressort et boulons en U	●	●	●
Berceaux sur rouleaux (n'incluant pas les rouleaux)	●	●	●
Treuil manuel et support	●	●	●
Essieux et fusées	●	●	●
Joints et joints d'étanchéité associés aux composantes énumérées.	●	●	●

REMBOURSEMENT SELON L'EXPÉRIENCE (EBR) / RABAIS SUR LE PRIX GARANTI (GPR)

Offert sur les plans admissibles

Si le plan que vous avez souscrit comprend l'option EBR/GPR, vous pouvez demander un remboursement dès que le contrat/la police arrive à échéance. Les remboursements sont basés sur le montant que vous avez payé à l'origine pour le contrat/la police, jusqu'à un maximum de 1 500 \$, moins la franchise.

- Le titulaire initial du contrat/de la police doit toujours être le propriétaire enregistré.
 - Aucune demande de règlement pour bris mécanique ni aucune autre demande de prestations déposées pendant toute la durée du plan.
 - La demande de remboursement doit être soumise et reçue dans les délais prescrits.
- Certaines restrictions s'appliquent; consultez la police ou le contrat pour obtenir tous les détails.





Avantages supplémentaires compris dans **tous les niveaux de protection**

Aucune franchise ne s'appliquera aux avantages suivants :



REMORQUAGE

En cas de bris, nous vous rembourserons sur présentation d'un reçu les coûts de remorquage jusqu'à 100 \$ par incident (incluant les taxes). Ce remboursement couvrira les frais en sus de tout remboursement obtenu du fabricant ou de toute autre protection d'un service de remorquage que vous détenez.



INTERRUPTION DE VOYAGE

Si le bris se produit à plus de 160 kilomètres de votre résidence principale, et qu'un atelier de réparation autorisé doit conserver l'embarcation jusqu'au lendemain, nous vous rembourserons les dépenses assorties d'un reçu pour l'hébergement et les repas jusqu'à concurrence de 100 \$ par jour (taxes comprises) et d'une somme globale de 400 \$ (taxes comprises) par visite pour réparation. Afin d'être admissible à l'interruption de voyage, l'embarcation doit être équipée d'au moins un poste d'accostage.



HALAGE

Dans l'éventualité d'un bris, nous vous rembourserons toute dépense assortie d'un reçu, jusqu'à concurrence de 100 \$ par événement (taxes comprises), servant à sortir l'embarcation hors de l'eau afin d'effectuer les réparations nécessaires, à condition que les réparations soient couvertes en vertu du plan et qu'il soit nécessaire de sortir l'embarcation de l'eau pour compléter la réparation.



Contrats relatifs aux bris mécaniques
Administrateur - Est du Canada
Protection de Réparation First Canadian
320 Sioux Road
Sherwood Park, AB T8A 3X6



Polices relatives aux bris mécaniques
Administrateur/souscripteur
La Corporation d'assurance Millennium
320 Sioux Road
Sherwood Park, AB T8A 3X6

Tél. sans frais : 1 800 381-2580
Tél. local : 1 780 467-9575
Télé. sans frais : 1 800 304-4031
Télé. local : 1 780 467-9812

* REMARQUE : Le contenu de la présente brochure constitue seulement un résumé de certaines conditions générales de la police ou du contrat. Veuillez consulter la police ou le contrat pour obtenir tous les détails de la protection et des exclusions. Ce ne sont pas toutes les polices ni tous les contrats qui sont offerts dans toutes les provinces, et certaines dispositions pourraient varier selon les exigences provinciales.